L’Assemblée Nationale veut dicter aux écoles de journalisme ce qu’elles doivent enseigner [maj 2]

28/01/2014 à 22h15



mise à jour du 28 janvier à 22H15
intervention de Marion Maréchal-Le Pen à l’assemblé nationale sur ce sujet :

[Mise à jour 28 janvier] [Confirmation par MetroNews]

Projet de loi égalité hommes-femmes : les écoles de journalisme s’insurgent

Les écoles de journalisme s’insurgent contre un article présent dans le projet de loi de la ministre Najat Vallaud-Belkacem sur l’égalité hommes-femmes. Cet article leur impose un enseignement de l’égalité entre les sexes. Et à elles seules.

Les écoles de journalisme dénoncent dans un communiqué commun un article contenu dans le projet de loi sur l’égalité entre les hommes et les femmes : voilà que “l’Assemblée nationale

prétend dicter le contenu des enseignements de (nos) formations". "Inédit dans une démocratie", déplore le communiqué.

Metronews

——— ci dessous , article du 27 janvier ———

[Information communiquée directement par un lecteur – Nous la reproduisons sous réserve de confirmation ultérieure]

Message de notre lecteur : « Voici un communiqué de presse que je viens de recevoir de la Conférence des écoles de journalisme, qui regroupe les 14 écoles reconnues. »

——— CONFÉRENCE DES ECOLES DE JOURNALISME

Communiqué

Paris le 27 janvier 2014

L'Assemblée nationale veut dicter aux formations au journalisme ce qu'elles doivent enseigner

La Conférence des Écoles de journalisme, qui regroupe les 14 formations inscrites à la convention collective nationale des journalistes, a appris avec consternation que l'Assemblée Nationale prétendait dicter le contenu des enseignements de ses formations.

Ainsi, de manière inédite dans une démocratie, les députés ont, le vendredi 24 janvier 2014, introduit dans le projet de loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes, l'article 16 bis qui fait obligation à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur au journalisme à modifier leurs programmes.

Aujourd'hui, c'est l'égalité homme femme ; demain, quelles seront les autres « matières » dont l'enseignement deviendra obligatoire aux yeux des députés?

Par ailleurs, la Conférence des écoles de journalisme s'étonne du ciblage dont ses formations font l'objet. En effet, aucune autre formation qui pourrait être concernée par ces questions (écoles de commerce, diplômes de ressources humaines, formations audio-visuelles, à la publicité etc.) ne fait l'objet d'une telle injonction.

La Conférence en appelle aux parlementaires pour que cette disposition soit supprimée lors de l'examen du projet de loi

en deuxième lecture au Sénat, puis à l'Assemblée nationale.
La conférence va par ailleurs saisir ses instances de tutelle : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des journalistes qui regroupe l'ensemble des syndicats de salariés et les fédérations patronales, ainsi que toutes les instances concernées par l'indépendance des formations au journalisme en France.
La définition, par le législateur, du contenu d'un enseignement constituerait un précédent inacceptable.
Contact presse :
Hervé Demailly, Président de la CÉJ, Conférence des écoles de journalisme.
[Projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes
Article 16 bis (nouveau)
Les formations à la profession de journaliste dispensées par les établissements d'enseignement supérieur comprennent un enseignement sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein des couples.]
Merci H.